



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-040

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt six,
le onze mai,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2026

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoints ; Mesdames Valérie BEGUELAL, Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND et Messieurs Alexandre BARBOSA, Pierre BRESSON, Patrick BURTIN, Philippe CHAMBARD, Jean-Pierre DE PAOLI, Jean MASSONI, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Marc SAUVAGEON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sophie BEGUELAL, Aline CAO, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD et Audrey SUAUI, Conseillères Municipales.

Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

REPAS RÉPUBLICAIN : CRÉATION RÉGIE DE RECETTES ET DÉTERMINATION MONTANT PARTICIPATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation chaque année par la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône d'un repas républicain,

Considérant le montant de la contribution financière qui était demandé les années précédentes aux participants,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'une régie de recettes relative au repas républicain organisé annuellement.

MAINTIENT à 5 euros le montant de la contribution financière qui sera demandée par participant.

Reçu en Préfecture le

18 MAI 2026

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

18 MAI 2026



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 15 mai 2026

Pour copie conforme, en mairie le 15 mai 2026

